

Audit de la communauté de référence axsana SA

Secrétariat général du DFI / Office fédéral de la santé publique

L'essentiel en bref

Le dossier électronique du patient (DEP) est un ensemble de documents personnels et de données structurées, contenant des informations sur la santé. En Suisse, le DEP est introduit de manière décentralisée, à l'échelon régional, dans le cadre de communautés dites de référence. axsana SA est la société d'exploitation de XAD, la plus grande communauté de référence pour l'introduction du DEP. Son rayon d'activité couvre quatorze cantons alémaniques. Comme sa certification s'est fait attendre jusqu'au 11 octobre 2021, axsana SA n'a pas pu commencer à exploiter le DEP comme prévu en 2020 et, faute d'encaisser des recettes, rencontre des difficultés financières. La Confédération soutient la mise en place de la communauté de référence XAD avec des aides financières de quelque 8,5 millions de francs.

Le Conseil fédéral a chargé le Contrôle fédéral des finances (CDF) d'évaluer l'activité économique d'axsana SA, eu égard aux aides financières reçues par la Confédération, ainsi que son financement à long terme en qualité de communauté de référence¹. L'audit a montré que les difficultés financières d'axsana SA tiennent essentiellement à sa certification tardive et que des incertitudes entourent son financement durable.

Le retard dans la certification met axsana SA dans une situation financière difficile

Les difficultés financières d'axsana SA sont dues, d'une part, à l'absence de certification, sans laquelle l'exploitation du DEP ne pouvait commencer. Ceci l'a privée, sur le plan des recettes, des cotisations d'affiliation exigées des fournisseurs de prestations. D'autre part, la mise en place du DEP a occasionné des coûts supplémentaires, non couverts par le financement initial accordé par la Confédération et par des tiers (cantons et établissements de santé). Les mesures prises par axsana SA, principalement avec l'aide de tiers, pour remédier à cette situation et éviter une possible faillite sont cohérentes.

Toutes les organisations participantes ont sous-estimé l'ampleur et la complexité de la mise en place du DEP ainsi que le processus d'accréditation et de certification. Cela concernait notamment les exigences en matière de protection et de sécurité des données, ce qui a entraîné des retards dans l'introduction du DEP. Depuis novembre 2020, KPMG est le seul organisme agréé de certification du DEP et a certifié au cours du même mois la première communauté de référence. axsana SA, qui avait misé sur un autre organisme de certification jusqu'au premier trimestre 2021, n'a été certifiée que onze mois plus tard.

Les charges héritées du passé nuisent au financement durable d'axsana SA

Même après sa certification, axsana SA fait face à des défis financiers qui sont autant d'obstacles à une exploitation durable et fructueuse. En plus des frais d'exploitation courants, il lui faudra rembourser dans les années à venir les apports en espèces et les mesures prises pour éviter sa faillite.

¹ Le CDF s'est déjà penché sur le thème du DEP en 2019 et avait signalé à cette occasion d'importantes lacunes : « Introduction du dossier électronique du patient » (PA 19265), disponible sur le site Internet du CDF (www.cdf.admin.ch).

Le CDF se demande plus généralement si, à long terme, les communautés de référence parviendront à financer leurs coûts d'exploitation et de développement avec les seules recettes provenant des cotisations d'affiliation des établissements de santé et par leurs services supplémentaires payants. Un rapport mandaté par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) conclut que le financement à long terme de l'exploitation et du développement de l'infrastructure du DEP n'est pas suffisamment garanti. Le Conseil fédéral a chargé l'OFSP d'élaborer d'ici fin février 2022 une note de discussion sur l'organisation future du DEP.

Texte original en allemand